



N°  
297

MAIRIE - 1, rue Ar Mor - 29460 LOGONNA-DAOULAS - 02.98.20.60.98 – [mairie.logonnadaoulas@wanadoo.fr](mailto:mairie.logonnadaoulas@wanadoo.fr) / [www.logonna-daoulas.fr](http://www.logonna-daoulas.fr)  
HORAIRES ACCUEIL MAIRIE : Lundi : 13h – 17h30 - Du mardi au vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30 - Samedi : 8h00 – 12h00

## Salle Kejadenn : l'ouverture

Succès populaire pour la première visite de la salle. Le travail des entreprises et la participation active des associations ont permis de respecter les délais et d'ouvrir la salle « Kejadenn » les 20 et 21 décembre. Une soirée théâtre le vendredi avec la troupe « Les Saltimbanques », et une journée d'animations, le samedi. Même le Père Noël a pu garer son traîneau !



**BONNE ET HEUREUSE ANNEE À TOUTES ET À TOUS**

# ► Communiqués de Mairie

## ■ NUMÉROS UTILES

- ☎ **MEDECIN** : Dr. BRIANT 02.98.20.70.14  
 ☎ **MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE** : 15  
 ☎ **INFIRMIERS** :  
 BOCQUET/SALAÜN-CALVEZ : 02.98.20.62.13 / 06.07.87.23.77.  
 LAFOSSE : 02.98.20.60.62 / 06.09.27.91.70  
 ☎ **KINESITHEPEUTE** : Karine LE COZ : 02.98.20.70.20  
 ☎ **PHARMACIE DE GARDE** : 32.37  
 ☎ **DENTISTE DE GARDE** : 02.98.90.55.77
- ☎ **GENDARMERIE** : 17 ☎ **POMPIERS LE FAOU** : 18  
 ☎ **CROSS CORSEN** (sauvetage en mer) : 112 ou VHF canal 16  
 ☎ **SPAC** : 02 98 85 49 66 **astreinte** : 06 11 74 64 98 (7j/7j et 24h/24h)
- ☎ **PÔLE SOCIAL** (Place St Yves – Daoulas) : 02 98 25 84 23  
 ☎ **CLIC** : accueil de Daoulas : 02 98 46 49 89  
 ☎ **Point Accueil Ecoute Jeunesse** : 02 98 81 17 62  
 ☎ **Centre Départementale d'Action Social (sage-femme)** : 02 98 21 80 20

## ■ URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES			
GUEDES Alain	12, rue du Centre Nautique	Clôture	5/12
LE BRIS Christian	Quenecadec	Extension habitation	12/12
MARGINIER Annie	33, Gorrequer	Fenêtre de toit + abri-jardin	12/12
PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEDUYER Rémi	Hellen	Changement destination bâtiment agricole en habitation	3/12

## ■ ETAT-CIVIL

NAISSANCES
-Aurore MORENAS ROMNEY, domiciliée à Larvor, née le 15 décembre 2013 à Brest.
DECES
-Simone LE GALL épouse CREISMEAS, 75 ans, Vilavel, décédée le 21 décembre 2013 en son domicile.

## ■ MENU CANTINE

Lundi 6/01	Mardi 7/01	Jeudi 9/01	Vendredi 6/12
Salade de pomelos oranges Chipolatas Pâtes bio Fromage blanc sucré/pomme	Potage maison Sauté de dinde Gratin de légumes Comté / banane / pain bio	Crème de potiron Rôti de porc Pdt frites Yaourt bio	Céleri et carottes bio râpés Dos de lieu au four Ebly / courgettes Samos / Galette des rois
Lundi 13/01	Mardi 14/01	Jeudi 16/01	Vendredi 17/01
Chou rouge bio râpé et pomme Roastbeef Pdt et haricots verts Fromage blanc bio	Crème de courgettes Jambon braisé Bouquetière de légumes Petit nova sucré / pomme bio	Potage poireaux pdt bio Sauté de courgettes au poulet et germes de soja Emmental / Ananas frais	Panais râpé pignon pin Filet meunière Céréales bio Yaourt aux fruits
Lundi 20/01	Mardi 21/01	Jeudi 23/01	Vendredi 24/01
Betteraves crues bio bulgare Lieu sauce hollandaise Etouffé de potiron pdt Crème caramel bio	Potagemaison Rougail saucisse Lentilles cuisinées bio Yaourt sucré lait entier / Clémentine	Œuf dur sauce Gribiche Emincé agneau abricots Légumes et semoule Ile flottante / pain bio	Salade de crozets Poisson frais marinière Gratin de légumes Kiri / pomme bio
Lundi 27/01	Mardi 28/01	Jeudi 30/01	Vendredi 31/01
Crème pois cassés bio Filet de poulet Pdt noisette Vache qui rit / clémentine	Avocat vinaigrette Rôti de veau Brocolis et pdt en gratin Tomme noire / kiwi	Potage de légumes de saison Paleron braisé Poêlée campagnarde Petit nova / mangue	Pâté de campagne Dos de lieu vapeur Purée de pdt Edam / orange bio

## ■ Carte d'identité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) est étendue de 10 ans à 15 ans.

Cette mesure sera également applicable aux CNI sécurisées délivrées à des personnes majeures\* et en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

La prolongation de la durée de validité des CNI sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.

(\*les CNI délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans).

## ■ STATIONNEMENT DE LA REMORQUE DECHETS VERTS

Kerjean-Kerliver : 4/01/14  
 Place du Marché : 11/01/14  
 Terrain de foot : 18/01  
 Gorrequer : 25/01  
 Rumenguy : 01/02  
 Le Mengleuz : 8/02

## ► **Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 14 novembre 2013**

### **GESTION DE LA SALLE KEJADENN : REGLEMENT ET CONVENTIONS D'UTILISATION**

Les Membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de Règlement de la nouvelle salle Kejadenn accompagné des conventions annexes adaptées aux différents utilisateurs. Les adjointes en charge de ce dossier, rappellent à l'Assemblée qu'on distinguera trois types d'utilisateurs :

- Les associations locales ;
- les associations extérieures ;
- les particuliers.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration, approuve le projet de règlement proposé.

### **GESTION DE LA SALLE KEJADENN : CREATION DE LA REGIE DE RECETTES**

Après en avoir débattu, le Conseil par 15 voix pour, 4 absents sans procuration, décide d'instituer une régie de recette pour la gestion et l'encaissement des produits relatifs à la location de la Salle Kejadenn ; Le régisseur sera désigné par arrêté du Maire. Le régisseur sera dispensé de cautionnement. Les recouvrements seront effectués par la Trésorerie de Daoulas.

### **GESTION DE LA SALLE KEJADENN : CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 16 voix pour, 3 absents sans procuration, décide de retenir la proposition de contrat de maintenance de la Société KONE et autorise le maire à signer le contrat.

### **MARCHE MAIRIE NOUVELLE : ATTRIBUTION DU LOT n°6B « BARDAGE » SUITE A LA DECISION DE LA CAO**

Après en avoir débattu, l'Assemblée par 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces de marché.

### **MARCHE DE TRAVAUX « CELLULE COMMERCIALE 35 RUE AR MOR » : AVENANT SUPERIEUR A 5% AU LOT 4 « MENUISERIES EXTERIEURES »**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 14 voix pour, 2 abstentions approuve la décision de la CAO et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

### **MARCHE DE TRAVAUX « SALLE POLYVALENTE KEJADENN » : DIFFERENTS AVENANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 15 voix pour, 1 abstention, entérine les décisions de la CAO, approuve les avenants présentés et autorise le Maire à signer les devis correspondant.

### **MARCHE DE TRAVAUX « AMENAGEMENT URBAIN DU BOURG » : AVENANT INFERIEUR A 5% AU LOT 2 « AMENAGEMENTS PAYSAGERS »**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 16 voix pour, approuve l'avenant présenté pour un total de 720,00 € HT en plus et autorise le Maire à signer les devis correspondant.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT « SERVICES INTERCOMMUNAUX A LA PERSONNE PORTES PAR LE C.C.A.S. DE DAOULAS**

Après en avoir débattu, l'Assemblée par 16 voix pour, 3 absents sans procuration approuve les termes de la convention proposée ; approuve le versement d'une avance remboursable de 50 402,88 € et autorise le Maire à signer la convention.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE : BUDGET LOTISSEMENT**

Après en avoir débattu, le Conseil par 15 voix pour, 1 contre, approuve la décision modificative.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE : BUDGET EAU**

Après en avoir débattu, le Conseil par 16 voix pour, approuve la décision modificative décrite ci-dessus.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE : BUDGET COMMUNE**

Après en avoir débattu, le Conseil approuve par 16 voix pour, la décision modificative.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE : BUDGET COMMUNE**

Après en avoir débattu, le Conseil approuve par 16 voix pour, la décision modificative.

### **PLU : AVENANT AU CONTRAT COMMUNE / BUREAU D'ETUDES GEOLITT**

Après en avoir débattu, l'Assemblée par 16 voix pour, approuve le contenu de l'avenant proposé pour un montant de 7 550,00 € HT et autorise le Maire à signer les documents correspondant.

### **S.P.A.C. : REGULARISATION DES SUBVENTIONS REPRISES AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil par 14 voix pour, 2 abstentions, décide de procéder à la régularisation des subventions reprises selon les modalités suivantes :

- versement de la somme de 90 000 € au profit du SPAC communautaire ;
- majoration de la grille tarifaire pour 40 € / foyer usager / an pendant 8 ans à compter du budget 2014.

### **AFFAIRES MARITIMES : ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES A PORS-BEAC'H**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée par 15 voix pour, 1 abstention émet un avis favorable à l'attribution de la concession décrite.

### **LOCATION LOCAL COMMUNAL « 3 RUE AR MOR » : RENOUELEMENT DE BAIL PRECAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2013**

Après en avoir débattu, le Conseil par 16 voix pour, décide de renouveler le bail précaire pour une durée d'un an.

## LOCATION LOCAL COMMUNAL « PLACE SAINT-MONNA » : RENOUELEMENT DE BAIL PRECAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2013

Après en avoir débattu, le Conseil par 16 voix pour, décide de renouveler le bail précaire pour une durée d'un an.

## CENTRE DE GESTION : DEMANDE DE DESAFFILIATION DE LA VILLE DE CONCARNEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, 1 abstention, s'oppose à la désaffiliation de la Ville de Concarneau du CDG.

L'intégralité du Conseil Municipal est consultable sur le panneau d'affichage près de la Mairie ou sur le site internet de la commune : [www.logonna-daoulas.fr](http://www.logonna-daoulas.fr)

## VISITE À LA DOYENNE

Françoise Péron et Thérèse Dourmap ont présenté leurs vœux à la doyenne de la commune. Jeanne Le Bot. a fêté ses 104ans cette année.



La doyenne entourée de sa fille, de l'un de ses petits-fils et son épouse, de Françoise Péron et Thérèse Dourmap.

Pensez à vous abonner à la newsletter et recevez le Logonna-Infos sur votre messagerie avant sa parution dans les commerces.  
[www.logonna-daoulas.fr](http://www.logonna-daoulas.fr)

## COMMUNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### Pour toute demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif :

- 1 - complétez le formulaire de demande de pose de branchement et envoyez-le au SPAC en précisant la parcelle cadastrale concernée (pour les constructions neuves : accompagnez ce formulaire du plan de masse et de l'arrêté d'accord de Permis de Construire).
- 2 - à réception de ces documents, le SPAC vous adressera, dans les meilleurs délais, un devis de branchement (*les tarifs sont délibérés, chaque fin d'année pour l'année suivante, lors du Conseil Communautaire de Décembre*).
- 3 - l'intervention de l'équipe technique ne pourra être programmée que 15 jours ouvrables, au plus tôt, après réception par nos services de ce devis accepté.
- 4 - après réalisation de la pose de siphon, le Trésor Public procédera à la facturation.
- 5 - en phase finale des travaux de raccordement de l'habitation à ce siphon, merci de contacter le SPAC 48h à l'avance afin de procéder au contrôle obligatoire de mise en service avant remblaiement (contrôle gratuit si tranchées effectivement ouvertes).

Retrouvez les délibérations tarifaires, le formulaire de demande de branchement, etc. sur :

<http://www.pays-landerneau-daoulas.fr>,  
onglet : environnement, rubrique : SPAC

### Demande de subvention dans le cadre d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif :

Besoin d'un appui administratif et technique pour l'élaboration et le suivi des dossiers de demande de subvention (attribuée en fonction des ressources) ?

Contactez : **CITEMETRIE - 12 QUAI DE LEON - LANDERNEAU - 02 98 43 99 65**

### Le S.P.A.C. vous informe également que :

Notre équipe de techniciens intervient auprès des usagers de la Communauté de Communes pour les prestations suivantes :

- contrôle d'assainissement obligatoire dans le cadre de toute vente immobilière,
- débouchage du réseau d'eaux usées en partie publique du branchement

**N° d'astreinte** pour toute intervention de débouchage en dehors des heures ouvrables : **06 11 74 64 98**

*Contrôles et débouchages (entre habitation et siphon inclus) sont facturés par le Trésor Public ; les tarifs sont délibérés, chaque fin d'année pour l'année suivante, lors du Conseil Communautaire de Décembre.*

**SPAC – CCPLD – Maison des services publics**  
59 rue de Brest – 29800 LANDERNEAU  
02 98 85 49 66 /  
[spac.cc@pays-landerneau-daoulas.fr](mailto:spac.cc@pays-landerneau-daoulas.fr)

# ► ELECTIONS MUNICIPALES 2014

## Précisions sur le nouveau mode de scrutin

### Listes présentées au premier tour

- Les candidats se présentent au vote en **listes complètes de 19 personnes**. Il n'y a pas de liste ouverte.
- Les candidats sont **classés** à l'intérieur de la liste par probabilité décroissante d'être élu (le candidat en tête de liste a une forte chance d'être élu et le dernier une très faible) avec une **alternance hommes/femmes** (Mr A , M<sup>me</sup> B , Mr C , ..., Mr S ou bien M<sup>me</sup> A , Mr B , ..., M<sup>me</sup> S). Les listes comprennent donc 10 femmes et 9 hommes ou le contraire.

### Déroulement des votes

- L'électeur choisit **une seule** des listes qui lui sont proposées
- Il ne peut **pas la modifier**, ni rajouter de nom, ni rayer un nom, ni modifier l'ordre des noms **sous peine de nullité** du bulletin.
- Le nombre de voix exprimées est égal au nombre de bulletins moins les blancs et les nuls
- Les règles sont les mêmes au premier et au second tour

### Résultats à l'issue du premier tour (23 mars 2014)

Si une liste obtient la **majorité absolue** des voix exprimées, il n'y a **pas de second tour**. Les 10 premiers sièges sont attribués à la liste gagnante. Les **9 autres sièges** sont attribués **proportionnellement** au nombre de voix obtenues par les listes ayant obtenu plus de 5% des voix **y compris la liste gagnante**. Les sièges obtenus par une liste sont occupés par les personnes de la liste dans l'ordre exact de la liste.

*Exemple : 2 listes A et B obtiennent respectivement 51% et 49%. La participation est bonne et la liste A totalise un nombre de voix supérieur à 25% des électeurs inscrits. La liste A obtient 15 sièges et la liste B 4 sièges malgré le très faible écart en pourcentage.*

Si aucune liste ne dépasse 50 % des suffrages exprimés on procède à un second tour.

### Listes présentées au second tour

- Les listes au second tour sont soumises aux mêmes règles qu'au premier (complètes, classées, alternance)
- Aucun candidat des listes ayant obtenu moins de 5% des voix au premier tour ne peut se présenter sur une liste au second tour
- Des listes ayant obtenu plus de 10 % des votes au premier tour **éventuellement modifiées** avec des candidats issus d'autres listes ayant obtenu plus de 5% des voix au premier tour

### Résultats à l'issue du second tour (30 mars 2014)

La liste qui obtient la **majorité relative** des voix exprimées se voit attribuer les 10 premiers sièges, les 9 autres sont attribués au prorata des voix de toutes les listes comme au premier tour

### Exemples

- 4 listes A, B, C, D ont obtenu respectivement au premier tour 34%, 30%, 25%, 11%. Un second tour est nécessaire. Les 4 listes décident de se maintenir et font les mêmes scores au second tour. Elles obtiennent respectivement 13, 3, 2 et 1 sièges. Les 4 têtes de listes sont élues. La liste A est fortement majoritaire au conseil.
- 3 listes en présence A, B, C ont obtenu respectivement au premier tour 45%, 20%, 35%. Un second tour est nécessaire. Les 2 listes B et C décident de fusionner en une seule liste BC. 19 candidats des listes B et C doivent se retirer volontairement. Au second tour les 2 listes A et BC obtiennent respectivement 49% et 51%. La liste A obtient 4 sièges et la liste BC 15 sièges.



## RAPPEL AUX ELECTEURS

Pour figurer sur les listes électorales 2014, l'inscription s'effectue en Mairie jusqu'au 31 décembre à 16h00. Se munir d'une pièce d'identité. Les jeunes atteignant 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 sont automatiquement inscrits. Les jeunes n'ayant pas reçu d'avis d'inscription sont invités à se faire connaître en Mairie.



## ■ LA PAROISSE

### HORAIRE DES MESSSES

Les samedis à Daoulas à 18h00

Les dimanches à 10H30

5/01	Irvillac
12/01	Hôpital-Camfrout
19/01	Logonna-Daoulas
26/01	Saint-Urbain

« Bonne et heureuse année à toutes et à tous »

## ► Les associations

### A Logonna-Daoulas

#### ■ CLUB CULTURE ET LOISIRS



La **galette des Rois** sera partagée avec les Anciens JEUDI 16 JANVIER A 16H00. Après la dégustation, des jeux de société sont prévus. **Contact : 02 98 20 63 79**

#### ■ « SPORT BIEN-ÊTRE »

##### Marche:

Lundi 6 janvier, Logonna (Sainte Marguerite)

Lundi 13 janvier, Dirinon, (Sainte Nonne)

Lundi 20 janvier, Hanvec, (Lanvoy)

Lundi 27 janvier, L'Hôpital-Camfrout, (Bois du Gars)

Rendez-vous fixé à 13h45, place du marché où sera assuré le covoiturage - retour vers 17h

##### Yoga du rire

Samedi 11 et samedi 25 janvier de 10h à 11h.

Salle de motricité de l'école, entrée par le petit portail rue des écoles.

« En cette nouvelle année 2014, La Présidente souhaite à tous ses adhérents ainsi qu'à leurs proches ses meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Nous attendons nos nouveaux locaux, et cela ne saurait tarder. Pour l'instant, les activités se dérouleront encore quelque temps dans les locaux provisoire (rien n'est modifié pour la marche et le yoga du rire).

Cependant, nous nous réjouissons de pouvoir fêter avec vous la nouvelle année en vous invitant à un « pot du Nouvel An » **vendredi 24 janvier vers 19h en salle Kejadenn**. Venez nombreux ! Vos conjoint(e)s sont bien sûr les bienvenu(e)s. »

#### COLLECTE DE PAPIER JOURNAL POUR LA RECHERCHE SUR LA MUCOVISCIDOSE

"Avec les pompiers pour le souffle"

Récupération de vos journaux

**SAMEDI 4 JANVIER DE 11H A 12 H00**

devant la mairie de Logonna-Daoulas.

## ■ LA BIBLIOTHEQUE

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu vendredi **10 janvier à 18h30** en salle des Anciens. Tous les lecteurs y sont les bienvenus.

« Toute l'équipe de la bibliothèque souhaite à ses adhérents une belle et littéraire année 2014. »

#### PERMANENCES

Lundi : 16h30/18h30 - Mercredi : 16h30/18h30

Vendredi : 16h30/18h - Samedi : 10h15/12h15

**Inscription familiale : 12€/an ou 28€/an**

02 98 20 66 29 – [bibliotheque.logonna@orange.fr](mailto:bibliotheque.logonna@orange.fr)

## ■ LE P'TIT CINÉ

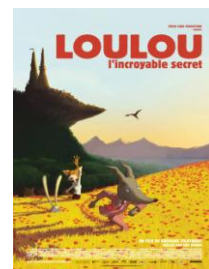
« Loulou, l'incroyable secret » (+ de 4/5 ans)

**MERCREDI 8 JANVIER A 14H15**

Environ un mercredi par mois, les bénévoles de l'association « P'tit Ciné » accompagnent les enfants au cinéma l'Image à Plougastel-Daoulas. Tarif : transport + cinéma + adhésion : 6€. Inscription avant lundi 6 janvier à 20h00 !

**P. GUEDES : 02 98 20 68 22**

[pascale.denniel-guedes@orange.fr](mailto:pascale.denniel-guedes@orange.fr)



**LOG'ADO**

## ■ REPAS CREOLE

**SAMEDI 25 JANVIER**

L'association Log'ado organise un **repas créole « Rougail saucisses » à emporter (7€ la part.)**.

Courant janvier, les jeunes passeront prendre vos commandes dans leurs quartiers (porte à porte).

Les repas seront à récupérer à l'Hôpital-Camfrout dans les locaux de l'ancienne cantine.

Cette action servira à diminuer le prix de leur séjour au ski (du 8 au 15 mars prochain), organisé par l'association.

**Renseignements ou réservation de repas :**

**Karine GUEDES : 06 77 17 93 07**

## ■ CRÉATION D'ASSOCIATION

**Comédie musicale** : chanter, bouger, une nouvelle association à Logonna-Daoulas. Quatre week-ends de stage avec Viviane Marc, chanteuse, metteuse en scène (c'est elle qui a préparé les chanteurs du spectacle de Lapérouse pendant les Tonnerres de Brest !). **Réunion pour la création de l'association samedi 11 janvier à 10h30 en salle des Anciens.**

Dates des stages : 8 et 9 février, 15 et 16 mars, 26 et 27 avril, 17 et 18 mai. Les stages se dérouleront à Kejadenn. Il reste encore des places !

Contact : **N. Karlikow 02 98 20 66 73 / 06 72 22 05 71**

[Nancy.karlikow@free.fr](mailto:Nancy.karlikow@free.fr)

## Et ailleurs...



### ■ SECOURS CATHOLIQUE

Les "rencontres-amitié" proposées par les bénévoles du Secours Catholique : une façon de se retrouver chaque 2ème mardi du mois de 14h à 16h30 autour de jeux de société suivis d'un goûter. Local : 7, route de Daoulas à Irvillac. Ces après-midi sont ouvertes à tous. **Prochaine rencontre, le 14 janvier. Contact : 02 98 20 03 10**

Les bénévoles de l'équipe de Daoulas-Le Faou tiennent une **permanence d'accueil** dans le local situé 7, route de Daoulas à IRVILLAC, le mardi de 10h30 à 11h30 et le samedi matin sur rendez-vous au 06 76 74 08 43. Il est également possible d'appeler ce numéro en cas de besoin urgent.

### ■ SECOURS POPULAIRE

Dans nos locaux au 3 rue de la Gare à Daoulas, **samedi 11 janvier** de 9h30 à 17h, déstockage de vêtements et de livres. Vêtements en bon état à 2 euros. Ouverte à tous.

### ■ ECOLE DES MUSIQUES

**Audition des élèves** de l'École des Musiques de Daoulas, **samedi 25 janvier à 17h** à l'Hôpital-Camfrout (salle Ouessant). Boogie, ragtime, blues ou jazz seront à l'honneur pour cette heure musicale.  
**02 98 07 13 54/ [ecolemusique@loperhet.fr](mailto:ecolemusique@loperhet.fr)**  
**<http://associationunissons.blogspot.fr>**

## ▶ Petites annonces

→ Loue appartement en rdc – grande salle de séjour, cuisine, 2 chambres. Libre immédiatement. 550€  
**02 99 00 55 68 / 06 71 36 16 35**

→ Trouvé téléphone portable dans la salle Kejadenn après la soirée du 22 décembre. Contactez la Mairie

Bulletin municipal gratuit  
Edité par la Commune de Logonna-Daoulas.  
Responsable de la Rédaction : Françoise Péron  
Imprimé par Janine Le Cann  
Photos page de Une : G. Le Moigne

## ▶ Emploi

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas recrute **6 agents d'accueil** touristique saisonniers pour l'été 2014. Ces postes sont ouverts à toute personne âgée de 18 ans au moins au 1er janvier 2014

### Maison du tourisme communautaire à Landerneau

**2 postes à temps plein (35h hebdomadaire)**

**1 contrat du 17 juin au 31 août 2014**

**1 contrat du 1<sup>er</sup> juillet au 20 septembre 2014**

Missions : accueil et renseignement du public (français et étranger)

Compétences demandées : aisance relationnelle / maîtrise de langues étrangères (dont l'anglais) / connaissances sur le territoire

**Points I : La Roche-Maurice / La Martyre / Daoulas**

**4 postes à temps plein (35h hebdomadaire)**

Contrats du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014

Missions : accueil et renseignement du public (français et étranger).

Compétences demandées : aisance relationnelle / connaissances sur le territoire / connaissances sur le patrimoine ou l'histoire de la Bretagne.

### Spécificités des postes d'accueil en point I :

- La Roche-Maurice : conduite de visites guidées du site du château de Roc'h Morvan (formation assurée sur site en début de contrat)

- Daoulas : accueil de l'écomusée de la meunerie (billetterie)

- La Martyre : conduite de visites guidées de l'enclos paroissial en l'absence des guides de la S.P.R.E.V. (formation assurée sur site en début de contrat)

*A noter : 3 postes seront spécifiquement affectés sur un de ces sites et le 4<sup>ème</sup> effectuera 2 jours à La Roche-Maurice, 2 jours à Daoulas et 1 jour à La Martyre.*

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Catherine Le Bot au 02 98 21 37 67 ou par email : [catherine.lebot@pays-landerneau-daoulas.fr](mailto:catherine.lebot@pays-landerneau-daoulas.fr)

CV et lettre de motivation sont à adresser avant le 7/04 à :

*Monsieur le président de la CCPLD*

*59, rue de Brest - BP 849 - 29208 LANDERNEAU cedex  
ou par email : [rh.cc@pays-landerneau-daoulas.fr](mailto:rh.cc@pays-landerneau-daoulas.fr)*

■ **Association relais-travail** est à votre disposition pour de nouveaux services pour les entreprises, les collectivités et les particuliers :

Travaux de jardin (tonte, taille de haie...), réfection de volets, barrières... nettoyage de sépultures, ménage, repassage, peinture, tapisserie, réparations simples, manutention (petit déménagement), garde d'enfants (+ de 3 ans).

**1, bis rue Gaston de l'Hôpital – Landerneau –  
02 98 21 70 44 / [www.relaistravail29.com](http://www.relaistravail29.com)**

### AGENDA DU MOIS

**4 janvier : collecte de journaux - 8 janvier : Le P'tit Ciné – 25 janvier : Repas créole avec Log'Ado**

# Les vœux du Maire

**Chers logonnaises et logonnais,**

En cette fin d'année 2013, Elus et agents communaux vous présentent leurs vœux et vous souhaitent une très bonne année 2014.

La Une du bulletin vous montre des photos de la salle Kejadenn. Vous avez été nombreux à venir la visiter les 20 et 21 décembre derniers. Les entreprises ont fait leur possible pour que les délais soient tenus. Je remercie chaleureusement les associations qui se sont mobilisées malgré l'incertitude de l'ouverture, et ont animé ces deux jours. Le vendredi soir nous avons assisté à un spectacle théâtral de grand niveau avec la troupe des « Saltimbanques ». Samedi, les associations Sports Bien-Être, Log'Ado, Carnaval, Culture et Loisirs, Asambles et l'APE ont animé la journée, et l'Association des Plaisanciers de Moulin-Mer a tenu la buvette. En soirée, la musique était au rendez-vous avec Jean-Pierre Tandin et Marc Daniel, respectivement à la guitare et au piano.

Divers projets ont été évoqués par les associations qui pourront utiliser la salle, et ainsi animer la commune. Les travaux de voirie sont également bien avancés et nous pouvons enfin circuler normalement dans le bourg. Le chantier de la mairie se termine également et l'installation des services est programmée pour le mois de février.

Ce sont des travaux importants qui ont causé des désagréments en matière de circulation, notamment pour l'accès aux commerces et aux services. Je vous remercie de votre patience et votre compréhension.

Un grand merci également aux associations qui ont poursuivi leur offre d'activités en d'autres lieux ; merci aux employés communaux qui ont donné leur énergie pour que tout se déroule le mieux possible.

Enfin, un autre merci aux membres du Conseil Municipal qui ont travaillé sur ces projets pour faire de notre bourg un lieu de vie propice aux échanges, au lien social, accessible à tous. C'est le projet du mandat qui s'achève. Nous avons voulu que notre commune, dont la population a augmenté depuis les années 90, puisse offrir des équipements satisfaisants.

Les élections municipales auront lieu en mars 2014. Comme je l'ai annoncé, je serai présente sur la liste de l'équipe sortante, conduite par le premier adjoint Henri Kerouedan.

Pour ces vœux de fin de mandat, je tiens à vous dire toute ma reconnaissance pour tout ce que vous m'avez apporté et pour votre soutien.

Je vous propose de nous rencontrer à Kejadenn, samedi 25 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux. En attendant de nous retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

**Françoise Péron**

**CEREMONIE DES VŒUX : SAMEDI 25 JANVIER A 11H00 A LA SALLE KEJADENN**